



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DE VOYAGE

Attestation à présenter par tout passager en application du décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire et des arrêtés préfectoraux n° 2021-240 CAB/BSI et 2021-241 CAB/BSI du 23 juillet 2021. Ce document ne concerne pas les passagers en transit qui doivent renseigner le formulaire s'appliquant au territoire de destination finale.

Cette attestation est à présenter aux compagnies de transport, avant l'utilisation du titre de transport, par les passagers. Elle sera aussi présentée aux autorités en charge du contrôle frontières, pour tout type de frontière :

- aux frontières extérieures de la France (liaisons aériennes, maritimes, terrestres, dont les liaisons ferroviaires) ;
- aux frontières intérieures de la France.

Partie à compléter par le voyageur :

Je soussigné(e), NOM : PRENOM :
DATE DE NAISSANCE : LIEU de NAISSANCE : NATIONALITE :
ADRESSE DE DESTINATION :
CODE POSTAL : VILLE :
TELEPHONE FIXE : TELEPHONE PORTABLE :
AEROPORT de DEPART : NUMERO de VOL :
N° de PASSEPORT ou CARTE IDENTITE :

A défaut de schéma vaccinal complet, je certifie que le motif de mon déplacement correspond à l'un des points suivants (cocher la case) :

Ressortissants de nationalité française, ainsi que leurs conjoints et enfants.

- Voyage pour motif de santé relevant de l'urgence, précisez
- Voyage pour motif professionnel ne pouvant être différé, précisez
- Voyage pour motif familial impérieux, précisez

→ Joindre un justificatif (certificat médical, acte de décès, rendez-vous professionnel impérieux, attestation médicale concernant une naissance proche, attestation d'une autorité administrative précisant la nécessité de mon déplacement dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, ...)

Je suis informé(e) que je serai soumis(e) à cette fin à un contrôle par la compagnie aérienne et/ou les forces de l'ordre et qu'à tout moment mon accès pourrait se voir refusé en cas d'absence de justificatif ou de production d'un faux, sans préjudice de poursuites pénales complémentaires.

Fait à, le :/...../2021

Signature :